

Portant Elevation à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N°94 – 029 du 03 juin 1996 ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

sur proposition du Président de République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale est élevé à la dignité de Grand Croix à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang du jeudi 27 août 2009, date de sa réception dans l'Ordre.

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin



Dr Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 –  
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG –  
ENA 3 – JORB 2 – INTERESSEE 01.